

# Votre assistant(e) social(e) du travail...

L'assistant(e) social(e) du travail mène toute action visant à prévenir ou surmonter les difficultés professionnelles et/ou personnelles des salariés de l'entreprise...

## EN PRATIQUE...

L'assistant(e) de service social du travail est un interlocuteur à l'écoute et en lien avec l'ensemble des acteurs internes ou externes à l'entreprise. Ses domaines d'intervention relèvent tant de la vie professionnelle que de la vie privée.

### Elle peut réaliser :

- Accompagnement social du salarié.
- Expertise et conseil aux dirigeants de l'entreprise.
- Participation à des sensibilisations ou des actions collectives sur différents thèmes.
- Participation à des groupes de travail interne à l'entreprise.

II/Elle contribue ainsi au bon déroulement de la vie sociale dans l'entreprise.

en réseau avec notre SSTI, le service DRH et les service Santé Sécurité Environnement permettent également de mieux faire connaître sa mission et ses compétences... »

**L**e Service social du travail est organisé dans tout établissement employant habituellement au moins deux cent cinquante salariés (Article L4631-1 du code du travail). Il collabore étroitement avec l'ensemble des acteurs internes (responsable ressources humaines, managers, référent handicap, médecin du travail, élus...) ou externes à l'entreprise (services sociaux, infirmiers, associations, administrations, organismes de prévoyances, de mutuelle, Action Logement, service de santé au travail en l'absence de service médical autonome...). Or les assistants sociaux du travail (AST) intervenant en entreprise restent peu visibles et méconnus encore aujourd'hui... Pourtant l'assistant social du travail est un partenaire incontournable. Il participe à l'accompagnement des salariés, de leurs entreprises, aux changements et mutations internes afin de favoriser la qualité de vie au travail. Dans le cas présent, Safran Aircraft Engines à Magny les Hameaux, une entité du groupe Safran, a fait le choix il y aura bientôt vingt ans, de mettre à disposition de ses 700 sa-

lariés, une assistante sociale du travail qui intervient deux jours par semaine sur le site et consacre également deux jours de temps de démarches et de suivi des dossiers. Découverte...

### 3 questions à Françoise Darbelet-Rabaud Assistante Sociale du Travail

#### « Une évaluation globale... »

**Agir Mag :** Pouvez-vous nous présenter le rôle et la mission de l'AST ?

**Françoise Darbelet-Rabaud :** Par l'évaluation globale de la situation des salariés et son expertise, l'assistante sociale du travail recherche, avec leur collaboration, un équilibre entre la vie personnelle et professionnelle des salariés. De plus, la réalisation de vacations en entreprise et son positionnement de conseiller de l'entreprise permettent une coopération très développée avec la direction, le service RH, le service paie, le service médical, les instances représentatives... Son expertise, couplée à une étroite collaboration avec tous les acteurs de l'entre-

prise et le médecin du travail, permet également l'intégration de l'AST à des groupes de travail portant notamment sur le maintien en emploi et la prévention des addictions par exemple...

**Agir Mag :** Les salariés vous sollicitent pour quels types de questions ?

**F.D.-R :** Les salariés me sollicitent pour des questions ou des problématiques relatives à la famille, le logement, la santé, le handicap, le maintien en emploi, la gestion de fin de carrière, le budget, le travail, etc. La nature des demandes est très variable, ce qui montre bien l'étendue du champ d'action de l'AST !

**Agir Mag :** L'accompagnement peut-il être également collectif ?

**F.D.-R :** Tout à fait ! Par exemple, je participe à la journée annuelle d'intégration des apprentis mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il s'agit d'une intervention collective par laquelle je les informe sur mes domaines d'intervention, les dispositifs internes ou externes liés à l'accès et aux aides au logement, les démarches administratives à réaliser par le salarié

débutant dans la vie active... Celle-ci peut conduire à une demande d'accompagnement individuel visant à favoriser au mieux leur vie personnelle et professionnelle. A contrario, un accompagnement individuel peut également faire émerger des problématiques collectives pour lesquelles l'assistante sociale du travail est un partenaire incontournable. Ici encore, la complémentarité et le partenariat entre le service social du travail et les différentes instances de l'entreprise permettent de faire remonter les besoins des salariés et d'être force de proposition. (...)

**Témoignage Philippe Dumont Directeur de site SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

#### « Une démarche positive et préventive »

« Depuis 1 an et demi que je suis en poste, j'ai appris à fonctionner avec notre assistante sociale du travail. Globalement, c'est une démarche

très positive car elle apporte une aide concrète à nos collaborateurs et les assiste individuellement pour résoudre des difficultés sociales ou réaliser des démarches administratives par exemple. Les personnes se sentent mieux au travail dès lors qu'elles se sentent accompagnées. C'est en cela que ses actions s'inscrivent pleinement dans la qualité de vie au travail. Des actions qui contribuent notamment à réduire l'absentéisme, diminuer les arrêts de travail et améliorer les relations au travail en général. C'est également une démarche préventive et une approche collective car notre assistante sociale du travail participe aux différents comités (maintien emploi, apprentissage, handicap...). Ainsi, lors de la dernière semaine européenne du handicap, sa participation au forum de l'atelier a permis une sensibilisation accrue avec des questions plus ciblées auxquelles nous n'aurions pu répondre directement. Son rôle et sa présence sont aujourd'hui bien connus et nos collaborateurs la sollicitent soit spontanément, soit par le bouche-à-oreille. Notre travail